

076-247600505-20230404-B003-2023-DE



Publication: 11/04/2023

Réception par le préfet : 11/04/2023





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mercredi 29 mars 2023.

Etaient présents: GIRARD Serge, Président, MOIZAN Gérard, 3ème Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4ème Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5ème Vice-Président, FLEURY David, 6ème Vice-Président, BRULIN Corinne, 7ème Vice-Présidente, VANDERMEERSCH Aldric, 8ème Vice-Président, JEZEQUEL David, 9ème Vice-Président, ROSE Marc, 1er membre du bureau, SOLINAS Christian, 2ème membre du bureau, PAUMELLE René, 3ème membre du bureau, VANIER Pascaline, 4ème membre du bureau

**Excusés**: CARLIERE Frédéric, 1<sup>er</sup> Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

> Nombre de Membres en exercice 14 Nombre de présents 12 Quorum 8 Nombre de votants 11 Monsieur VANDERMEERSCH Aldric se retire du vote.

> > Délibération n° B003/2023

OBJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DES BONS DE COMMANDES ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA PISCINE PLEIN CIEL A GODERVILLE



## Délibération n° B003/2023

076-247600505-20230404-B003-2023-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 11/04/2023

Réception par le préfet : 11/04/20 Publication : 11/04/2023

<u>OBJET</u>: AUTORISATION DE SIGNATURE DES BONS DE COMMANDES ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA PISCINE PLEIN CIEL A GODERVILLE

<u>Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des</u> Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** la délibération n°098/2022 en date du 29 septembre 2022 portant sur les modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;

**Considérant** la nécessité de remise en état de la piscine Plein Ciel à Goderville, la Communauté de Communes Campagne de Caux a sollicité trois devis afin d'obtenir le meilleur prix.

Il apparait que la société CAUX MAINTENANCE SAS a soumis l'offre la plus avantageuse à hauteur de 32 739,60 € TTC et décrite ci-dessous :

- Remplacement de différentes pièces métalliques sur la structure,
- Remplacement des 6 poteaux IPE 220,
- Dépose et repose des menuiseries,
- Dépose et repose du bardage extérieur et remplacement des bavettes gouttes d'eau,
- Remplacement de plusieurs cornières

Ces travaux seront réalisés semaines 27 et 28.

## Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 7 voix pour et 4 abstentions de Mesdames VANIER Pascaline et BRULIN Corinne et de Messieurs ROSE Marc et GIRARD Serge

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les bons de commandes et devis de l'entreprise CAUX MAINTENANCE SAS dans le cadre de la remise en état de la piscine Plein Ciel à Goderville ;
- D'APPROUVER ET D'INSCRIRE cette dépense au budget 2023.

Serge GIRARD, Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes Campagne de Caux 52 Impasse du Lin 76110 GODERVILLE